Concessions hydrauliques : SégolÃ"ne Royal propose une solution

Dossier de

de /> la rédaction de H2o May 2014

La ministre souhaite concilier contrà le public et respect des rà gles communautaires

L'énergie

hydraulique est la premiÃ"re énergie renouvelable. 150 concessions hydrauliques arrivent à échéance avant 2023, représentant 25 % de la production d'hydroélectricité en France. Une décision, maintes fois retardée, doit être prise, d'autant qu'un rapport parlementaire a été rendu sur cette question en octobre 2013.

SégolÃ"ne Royal, ministre de

l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, considère que la mise en concurrence pure et simple présente des risques pour l'intérêt général de la gestion de la ressource en eau, de l'équilibre écologique des vallées et des conditions de distribution de l'électricité.

Ш

faut donc garder un contrÃ'le public. C'est pourquoi, SégolÃ"ne Royal propose de créer des sociétés d'économie mixte (SEM), à majorité publique, s'inspirant du modÃ"le de la compagnie nationale du RhÃ'ne. Comme le souligne le président de la Région RhÃ'ne-Alpes Jean-Jack Queyranne, à la tête de la premiÃ"re région hydraulique d'Europe, cette solution permet de prendre en compte la cohérence des vallées, de préférence à une décision barrage par barrage. Un travail de partenariat sera engagé avec les Régions et les autres collectivités territoriales, et des discussions sont déjà en cours avec la Caisse des dépÃ'ts et consignations. Le principe communautaire de concurrence sera appliqué aux entreprises de production d'électricité, partenaires des SEM.

La

ministre propose que cette solution se retrouve dans le projet de loi de programmation pour la transition $\tilde{A}@nerg\tilde{A}@tique$ dont les parlementaires auront $\tilde{A}~d\tilde{A}@battre$ prochainement.

Environnement France - 29-04-2014